

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3048

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Rue des Marronniers et avenue de Corbetta - Voirie de desserte suite à réalisation de permis de construire pour des logements - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3048**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Corbas

objet : **Rue des Marronniers et avenue de Corbetta - Voirie de desserte suite à réalisation de permis de construire pour des logements - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La réalisation de voiries de desserte, suite à la réalisation de permis de construire, a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 2008.

La Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) réalise un programme d'une quarantaine de logements à l'angle de la rue des Marronniers et de l'avenue de Corbetta à Corbas.

Ce projet comprend des logements adaptés aux personnes handicapées et d'autres réservés aux seniors. En rez-de-chaussée, un pôle médical s'implantera et accueillera différents praticiens.

En termes de foncier, la SEMCODA cède, à titre gratuit, les tènements nécessaires à la mise au gabarit des 2 voies au droit de son programme.

Le projet de voirie prévoit la création de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite (225 mètres linéaires) et une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.

L'ensemble des cheminements piétonniers limitrophes du projet sera mis aux normes en termes d'accessibilité.

Le plan modes doux identifie l'avenue de Corbetta comme un axe structurant. Ce projet prévoit la mise aux normes de 70 mètres linéaires de bandes cyclables sur cette voie ainsi que la création de 5 arceaux de stationnement vélo au droit du programme immobilier.

Afin d'assurer une continuité paysagère sur l'avenue de Corbetta, des arbres d'alignement seront plantés.

Au niveau du carrefour, l'ensemble des traversées piétonnes sera mis aux normes : diminution des pentes en dévers sur trottoirs, raccourcissement des longueurs de traversée.

Le parti a été pris d'un aménagement traditionnel : bordures en béton, revêtement des trottoirs et de la chaussée en enrobés noirs.

La procédure d'acquisition foncière est en cours et l'ensemble des tènements nécessaires devrait être mis à disposition pour le mois de juin 2012.

Les aménagements de voirie seront réalisés à partir du mois de septembre 2012 pour une fin de travaux annoncée en décembre 2012.

En parallèle des travaux, la ville de Corbas adaptera les équipements d'éclairage public à la nouvelle configuration des lieux.

La gestion et l'entretien des 2 petits espaces végétalisés (80 mètres carrés environ) au carrefour des rues Herminie et des Brosses seront assurés par la ville de Corbas.

Le coût du foncier et des opérations s'y rattachant a été évalué à 5 000 € TTC.

Le coût des travaux de voirie a été évalué à 330 000 € TTC.

Le besoin en autorisation de programme s'élève à 335 000 € TTC sur le budget principal (5 000 € TTC pour les acquisitions foncières et 330 000 € TTC pour la voirie) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, il y a lieu de lire :

"La Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) réalise un programme de 61 logements à l'angle de la rue des Marronniers et de l'avenue de Corbetta à Corbas".

au lieu de :

"La Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) réalise un programme d'une quarantaine de logements à l'angle de la rue des Marronniers et de l'avenue de Corbetta à Corbas".

- Dans l'exposé des motifs, il y a lieu de supprimer le paragraphe :

"La gestion et l'entretien des 2 petits espaces végétalisés (80 mètres carrés environ) au carrefour des rues Herminie et des Brosses seront assurés par la ville de Corbas." ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - l'aménagement de la voirie de desserte rue des Marronniers/avenue de Corbetta à Corbas.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2733 pour un montant total de 335 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 335 000 € TTC en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.